

		RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	FOR Conception et développement d'une UE/d'un module
	PROJET DE FORMATION PROMOTION AS		VERSION 4

N° Version	Objet de la révision	Approuvé par	Date
4	Modification cartouche et ajout du numéro de la version pour suivi des modifications du contenu du projet	C. BIDEAU	28/05/2019

**PROJET DE FORMATION
PROMOTION 2021-2022
ANNEE 2021-2022**

FORMATEURS REFERENTS AUTEURS DU PROJET: Mesdames LACOUR Zohra, PRCANOVIC Héloïse

Validation de la conception du produit : le 04.08.2021

Blandine CHABRIER
 Coordinatrice pédagogique

Introduction :

Le projet de formation a pour fonction d'établir une cohésion entre le texte officiel relatif à la formation et sa mise en œuvre au sein de l'institut de formation AS. La formation est décrite par l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat Aide-Soignant.

Selon l'annexe I du référentiel d'activité de l'arrêté du 10 juin 2021, le métier d'aide-soignant se définit comme suit :

« En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- 1- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;*
- 2- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétence ;*
- 3- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel. »*

La formation en parcours complet, est d'une durée de 1540 heures soit 44 semaines, qui se déroule en alternance cours/stage :

- 22 semaines d'apports théoriques et pratiques à l'Institut de Formations Paramédicale (IFP)
- 22 semaines de stage et
- 3 semaines de vacances.

Le diplôme d'Etat d'aide-soignant peut être obtenu selon différents parcours : soit en formation complète, soit en parcours modulaire selon les diplômes antérieurs obtenus ou les compétences validées en validation des acquis de l'expérience.

Les équivalences, blocs de compétences et les allègements de formation sont décrits dans les articles 14 et 15 de l'arrêté du 10 juin 2021.

La formation complète débute le 30 août 2021 et se termine le 22 juillet 2022.

Le référentiel de formation prévoit la dispensation de cours en présentiel et en distanciel. Ces modalités pédagogiques prendront également en compte l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 qui pourrait nous obliger à aménager la progression pédagogique de l'année et à s'adapter aux consignes dictées par l'ARS.

Cette formation est courte, dense et nécessite une attention et un travail personnel soutenus de la part des élèves.

Ce projet présente la finalité et les objectifs de la formation aide-soignante, le déroulé de la formation, les méthodes et les outils pédagogiques proposés pendant la formation et enfin, les modalités et dates d'évaluation des blocs de compétences.

1. Finalité et objectifs de la formation aide-soignante :

La finalité du projet est de former des aides-soignants adaptés au contexte professionnel actuel, aux besoins en santé du territoire et à leur environnement de travail.

L'analyse des situations de travail rencontrées permettra à l'élève de donner du sens à ses actions et adopter la **posture réflexive** attendue. De plus, le passage au niveau IV du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) du DE AS requiert que l'élève développe un niveau de **discernement dans son champ d'action** permettant une **autonomisation** au sens d'accroître la prise d'initiative de ces futurs aides-soignants au sein de l'équipe pluriprofessionnelle. En lien avec le cadre de référence du projet pédagogique de l'IFP, les objectifs de la formation sont les suivants :

En lien avec **la réflexivité** :

- Amener l'élève à développer des capacités d'analyse afin d'analyser des situations de soins et de travail.
- Amener l'élève à acquérir un raisonnement clinique personnalisé afin de proposer des actions de soins adaptées.
- Grâce à l'acquisition de cette posture réflexive, l'élève sera en capacité de prendre des initiatives relevant de son rôle aide-soignant.

En lien avec **la confiance et le respect** :

- Amener l'élève à prendre en soin tout type de public quel que soit sa culture, sa religion, sa pathologie...
- Accompagner l'élève dans l'acquisition d'une communication adaptée et bienveillante avec les autres élèves, l'équipe pédagogique, les personnes soignées, les professionnels de santé. Cette communication favorisera une relation de confiance indispensable à l'apprentissage et à l'exercice de la profession aide-soignante.

En lien avec **la responsabilité et la rigueur** :

- Permettre à l'élève d'acquérir une attitude responsable vis-à-vis des personnes prises en soin. Il paraît important que l'élève identifie des objectifs personnels qui viendront répondre à ses besoins particuliers, en raison de la diversité des parcours professionnel et de formation.

- Permettre à l'élève de prendre conscience des enjeux de sa formation et de la profession dans laquelle il s'engage.
- Favoriser la construction identitaire de l'élève dans le respect du cadre réglementaire de la formation et de l'exercice de la profession.
- Impliquer l'élève dans la gestion des risques et la démarche qualité au sein de la structure.

En lien avec *le travail en équipe* :

- Amener l'élève à connaître son champ de compétences et celui des membres de l'équipe professionnelle.
- Rendre l'élève capable de collaborer avec l'ensemble des professionnels impliqués dans la prise en soin des personnes.

Comme indiqué dans le projet pédagogique et selon Beillerot. J, « *le travail en équipe n'est pas inné, c'est une compétence qui s'apprend, se travaille* ». Cette collaboration s'appuiera sur l'acquisition des compétences Aide-Soignante.

2. Déroulé de la formation :

2.1. Les modules :

La formation débute le 30 août 2021 par les modules 1, 2, 3, 4, 8 et Accompagnement Pédagogique Individualisé) API. Ces différents modules seront engagés avant le 1^{er} stage.

Le module 1 de 147 heures « *accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale* » est positionné en début de formation à hauteur de 140 heures (Enseignements théoriques et pratiques), car socle des fondamentaux dans l'accompagnement d'une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale. Le dernier jour sera réalisé au retour du stage A.

Lors des enseignements de ce module les formatrices présentent la méthodologie du raisonnement clinique. En vue d'ancrer les apprentissages dans l'alternance et de tirer bénéfice des situations vécues en stage, les EAS utilisent cette méthodologie dès le premier stage.

De plus, lors de ce module les formateurs abordent les notions de santé, de maladie, de handicap... qui permettent à l'élève d'associer les notions d'autonomie et de dépendance de la personne. Ainsi, l'élève identifie la place de l'aide-soignant dans l'accompagnement d'une personne dans le cadre d'une prise en soin en équipe interprofessionnelle.

Module 2 « *repérage et prévention des situations à risque* » : Dès les premières prises en soin de l'élève, ce dernier identifiera les risques réels et potentiels pour la personne prise en soin afin d'adapter son accompagnement dans un objectif de prévention et de gestion des risques.

Module 3 « *Evaluation de l'état clinique d'une personne* » : 2 jours sont programmés avant le stage A. Les enseignements ciblés sont en lien avec les enseignements du module 2 concernant la gestion des risques et en particulier les risques d'altération de l'état cutané observables lors de l'accompagnement de la personne dans la réalisation des soins d'hygiène. Les risques liés à l'alimentation et l'élimination seront également abordés. Ainsi ces éléments de connaissance permettront de favoriser l'analyse des besoins « boire et manger », « être propre et protéger ses téguments ».

Module 4 « *Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement* » : Dans la mesure où tous les parcours de formation sont présents pour ce module, un temps est consacré à l'hygiène des mains et la prévention des Accidents d'Exposition au Sang (AES). Ces éléments correspondent aux contenus du module 8. Ils sont incontournables afin d'assurer la sécurité des personnes prises en soin et des élèves dès le stage A.

Module 8 « *Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés* » : Ce module est positionné avant le stage A afin que l'élève identifie son rôle dans la prévention et la gestion du risque infectieux quel que soit le lieu d'exercice de l'aide-soignant. Lors de ce module et dans le but de prévenir le risque de contamination pour la personne soignée et l'élève, l'infirmière hygiéniste abordera la COVID-19 avec les recommandations actualisées.

API : Cet accompagnement est débuté dès la rentrée et se terminera le 22 novembre. Les 35 heures consacrées à cet accompagnement permettront dans un premier temps d'évaluer les besoins de chaque formé pour suivre la formation. Cette évaluation sera réalisée à l'aide d'un questionnaire renseigné par les formés et analysés par les formateurs référents. En fonction de l'analyse, des temps de travail par groupe de niveau et par thèmes seront organisés afin de répondre aux besoins des élèves. Dans le cadre de la préparation au stage, le secret professionnel et la discrétion professionnelle seront abordés de façon succincte pour être à nouveau mobilisés lors du module 6.

Au retour du stage A et jusqu'au stage B, les modules 3 et 4 seront travaillés en alternance à partir de situations cliniques, afin de permettre à l'élève de faire des liens entre l'état clinique, la pathologie et la mise en œuvre du soin.

TPG : ces 35 heures seront principalement en lien avec les modules 3 et 4 afin que tous les élèves de la promotion puissent en bénéficier.

Module 5 « *Accompagnement de la mobilité de la personne aidée* » : Ce module sera enseigné par un formateur manutention après une ou deux périodes de stage afin de mobiliser ces expériences et ainsi favoriser le questionnement et l'analyse des pratiques et la démarche réflexive en manutention. L'appareil locomoteur sera abordé en amont lors des enseignements du module 3.

Module 7 « *Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs* » : Placé au milieu de la formation, ce module permet à l'élève de mobiliser et d'analyser son expérience d'apprenant à partir des éléments théoriques abordés lors de ce module. La simulation pourra être utilisée pour l'expérimentation pratique (entretien d'accueil, entretien d'évaluation...).

Module 6 « *Relation et communication avec les personnes et leur entourage* » : Seules les personnes en parcours complets suivent ce module de 70 heures. Afin de répondre aux différentes contraintes organisationnelles des différents parcours engagés dans la formation aide-soignant, l'équipe pédagogique a positionné ce module en fin de formation. Les expériences professionnelles vécues tout au long de la formation seront utilisées et analysées en mobilisant les apports théoriques. La simulation en santé sera utilisée.

Module 9 « *Traitement des informations* » : Ce module est planifié en fin de formation car les élèves ont bénéficié de l'ensemble des contenus et ont acquis à ce stade de la formation le raisonnement clinique nécessaire à l'élaboration de transmissions pertinentes et fiables indispensables à la continuité des soins et à la sécurité de la personne soignée.

Module 10 « *Travail en équipe pluriprofessionnelle, traitement des informations, qualité et gestion des risques* » : Ce module est également planifié en fin de formation car l'élève a réalisé des stages dans différents lieux d'exercice ce qui lui a permis de découvrir des organisations différentes. Par ailleurs, les apports théoriques vont permettre de poursuivre la réflexion engagée lors des différents stages sur la responsabilité, le positionnement de l'AS dans l'équipe de soin... Enfin, la deuxième partie de ce module sera centrée sur la qualité et la gestion des risques. Il est envisagé d'organiser un temps de réflexion avec les différentes filières de formations afin de travailler sur la pluriprofessionnalité.

2.2. Les allègements et dispenses de formation :

Pour rappel : Tous les formés bénéficient des modules API (35h), TPG (35h) et d'un jour de suivi pédagogique (7h).

Pour les élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP :

Ces élèves sont dispensés des blocs de compétences 1,3,4 et 5.

Ces élèves ne réalisent que le bloc compétence 2 avec l'intégralité des modules s'y rattachant : 3, 4 et 5.

Pour les élèves titulaires d'un baccalauréat professionnel SAPAT :

Ces élèves sont dispensés des blocs de compétences 1 et 3

Ces élèves réalisent les blocs de compétences 2, 4 et 5 avec l'intégralité des modules s'y rattachant.

Ces enseignements théoriques sont combinés avec 17 semaines de stage, réparties en 2 périodes : Une première période, dans un même lieu de stage de 3 semaines plus 4 semaines entrecoupées de cours à l'IFAS puis d'une deuxième période de 7 semaines.

Pour les élèves titulaires d'un Titre Professionnel d'Assistant De Vie aux Familles (ADVF) :

Ces élèves bénéficient d'allègements de formation et de dispenses de formation : c'est-à-dire qu'ils suivent l'ensemble des blocs de compétences mais bénéficient d'allègements ou de dispenses pour certains modules.

Bloc de compétences 1 : module 1 et 2

Pour le module 1 : Les élèves ADVF suivent 98 heures sur les 147 heures (- 49 heures).

Pour le module 2 : Dispensés de l'intégralité du module.

Bloc de compétences 2 : module 3, 4 et 5

Ces élèves suivent l'intégralité des modules 3 et 4

Ils sont dispensés du module 5

Bloc de compétences 3 : modules 6 et 7

Et suivent l'intégralité du module 7

Ils sont dispensés du module 6

Bloc de compétences 4 : module 8

Les élèves suivent l'intégralité du module 8

Bloc de compétences 5 : modules 9 et 10

Pour le module 9, les élèves doivent réaliser 28 heures sur les 35 heures et pour le module 10, ces élèves titulaires ADVF suivent 49 heures sur les 70 heures de l'ensemble du module.

Ces enseignements théoriques sont combinés avec 17 semaines de stage réparties en 3 périodes : Deux de 5 semaines et une période de 7 semaines

Pour l'élève qui est titulaire d'un baccalauréat ASSP et du diplôme d'auxiliaire de puériculture :

Elle suit le bloc de compétences 2 avec des allègements pour les modules 3 et 4 :

Module 3 : Elle réalise 28 heures /77 heures

Module 4 : Elle réalise 70 heures /182 heures

Elle suit le bloc de compétences 5 avec une dispense totale du module 9 et un allègement du module 10 (35 heures / 70 heures).

Ces enseignements théoriques sont combinés avec un stage de 7 semaines.

2.3. Les stages (périodes cliniques) :

Le nombre de période de stages varie en fonction des certifications de l'élève.

Le choix des typologies de stage est réalisé en tenant compte des exigences du référentiel, des certifications et des expériences antérieures de l'élève.

Les stages auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique : en tenant compte de la loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, article 114, la notion de handicap est définie comme suit :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Afin de répondre à cette exigence, il sera proposé aux élèves, un stage en service de psychiatrie ou MAS ou FAS ou SSIAD ou HAD.

Tous les élèves en parcours complet ainsi que les Assistants de Vie aux Familles (AVF) réaliseront un stage auprès de la personne âgée et en soins de courte durée

Les élèves en parcours partiel SAPAT réaliseront trois périodes de stages (3,4 et 7 semaines). La première et la deuxième période seront effectuées sur le même lieu de stage (SSR ou SCD) et la dernière période dans un autre service (SCD ou SSR en fonction de l'affectation des 2 premières périodes).

Les élèves en parcours partiel ASSP réaliseront 2 stages de 5 semaines dans deux typologies différentes (SSR et SCD).

Une élève titulaire d'un Bac Pro ASSP et du DEAP réalisera un stage de 7 semaines en SCD ou SSR

Les ASH ayant réalisés la formation 70h00 sont dispensés d'un stage de 5 semaines. L'équipe pédagogique a fait le choix d'appliquer cette dispense à la période A. En effet, les formateurs observent que souvent une étape dans la construction identitaire du futur soignant s'opère en milieu de formation. C'est pourquoi, il paraît important que la formation de l'élève ne soit pas interrompue à ce moment-là.

Lors de chaque période clinique (stage), toutes les compétences attendues, en fonction des parcours spécifiques, seront évaluées par le tuteur de stage. Chaque apprenant bénéficiera au minimum de deux enseignements cliniques réalisés en présence du tuteur de stage et d'un formateur. Les objectifs de ces enseignements cliniques sont :

- Evaluer l'atteinte des objectifs de stage de l'élève en lien avec l'offre de soin en stage, les compétences développées et le niveau d'apprentissage de l'élève,
- Evaluer l'acquisition du raisonnement clinique par la présentation d'une ou deux démarches cliniques en fonction du niveau d'apprentissage de l'élève.

3. Méthodes et outils pédagogiques :

3.1 Les méthodes pédagogiques :

3 méthodes pédagogiques sont privilégiées à l'IFAS de Pontarlier :

- **la méthode interrogative** : le formateur pose des questions à l'apprenant et ce dernier acquiert des connaissances en répondant aux questions posées. Le questionnement est le principal moyen utilisé pour le formateur.

- **la méthode active** : à partir d'outils tels que les études de situations cliniques, les jeux de rôles, les séances de simulation en santé, le formateur est dans une posture de médiateur et de guide capable de favoriser le questionnement de l'élève afin que celui-ci valide ou invalide par lui-même des hypothèses en débattant avec ses collègues de promotion. Cette méthode est favorable à l'apprentissage du travail en équipe.

- **la méthode expérientielle** : cette méthode pédagogique repose sur le principe d'un apprentissage situé dans des conditions réelles. Cette méthode repose sur « *la pédagogie par l'erreur* ». Même si le formateur possède le savoir et le savoir-faire, il n'est pas dans une posture « dominante ». Il amène l'élève à comprendre le mécanisme de survenue de l'erreur grâce à un jeu de questions bienveillantes. C'est lors des séances d'analyse de pratique, de simulation en santé principalement que cette méthode est utilisée. Cette méthode contribue à l'apprentissage de l'analyse des pratiques professionnelles et développe la capacité à entendre les remarques.

Par ailleurs, les méthodes « expositive » et « démonstrative » sont également utilisées. Pour autant, elles sont **systématiquement** associées à une ou plusieurs des 3 autres méthodes citées précédemment.

- **la méthode dite expositive** : utilisée à l'occasion de cours didactiques lorsque le formateur identifie la nécessité de transmettre un savoir incontournable en anatomie physiologie par exemple. Cette méthode est utilisée avec parcimonie.

- **la méthode démonstrative** : Le formateur montre chacune des étapes de réalisation d'un soin aux élèves lors de séances de pratiques (lavage de mains, prise de tension artérielle...) en précisant bien quoi faire et comment le faire. Le formateur explique aussi le pourquoi, et le fait répéter aux apprenants. Les élèves apprennent ainsi en reproduisant les mêmes gestes que le formateur. Il s'agit d'une pédagogie de la reproduction ou imitation. Cette méthode est utilisée pour permettre à l'élève de démystifier le soin avant le départ en stage. Cette méthode est forcément accompagnée d'un questionnement de l'élève quant au sens du soin réalisé et des actions s'y rapportant.

3.2 Les outils pédagogiques :

3.2.1 Les travaux de groupes, les jeux de rôle...

Ils permettent de créer une dynamique et une cohésion de groupe. Chaque EAS est en mesure d'y trouver sa place et de se situer par rapport aux autres. La prise de parole publique permet l'expression d'idées personnelles devant un groupe, la confrontation d'idées, la reconstruction et l'enrichissement de la pensée. L'écoute et l'ouverture d'esprit sont indispensables. Elles obligent à une décentration de soi afin de s'intégrer à un collectif. L'EAS accepte l'autre et s'inscrit dans une dynamique d'équipe. Comprendre et respecter des consignes, répondre à des objectifs précis, faire un choix collectif en s'appuyant sur des expressions individuelles, en être le rapporteur permet le développement de l'autonomie, la cohésion de groupe et d'assumer en groupe le travail réalisé. Cette posture est indispensable à l'exercice du métier d'AS et du travail d'équipe.

3.2.2 Les travaux individuels de recherche :

Ils obligent à la compréhension, l'acceptation et au respect de consignes précises. Ils demandent une méthodologie structurante avec des objectifs précis. L'EAS adopte une attitude de curiosité et de créativité. Il doit être capable de rechercher des informations, de sélectionner et retenir des éléments pertinents et de les utiliser à des fins précises. Cette pratique permet à l'EAS de structurer ses connaissances, de mener une réflexion appropriée, de s'auto-évaluer et de transmettre des informations judicieuses à l'aide de supports choisis (panneau, dessin...). En outre, il engage sa responsabilité personnelle concernant la qualité de son travail et sa démarche.

Les formateurs, en collaboration avec Mme GUYON Christel, responsable du Centre de Ressources Documentaires (CRD) de l'institut dans le cadre de l'API, organisent un temps avec les élèves pour les initier à la recherche documentaire professionnelle et leur apprendre à faire le tri parmi les

sources proposées (revues, internet, livres).

3.2.3 *La simulation procédurale :*

Cet outil permet la réflexion sur les critères de qualité des soins. Elle permet aux élèves de développer leur dextérité, la précision et la maîtrise de soi. Réaliser les gestes entraîne une prise de conscience de la manière de faire. Le regard de l'autre permet l'évaluation et l'enrichissement des pratiques. L'AS travaille sous le regard de l'autre (patient, collègues...). Ce regard implique de développer de la confiance en soi et accepter d'exposer sa pratique. Il s'agit d'accepter que le soin s'inscrive dans la mouvance (évolution de protocoles, de pratiques ...) et dans l'individualisation des soins.

3.2.4 *La simulation en santé pleine échelle :*

Le but de cet outil pédagogique est de s'approprier des connaissances ou de développer des compétences en situation de soin. Cet outil demande à l'élève d'être dans une posture réflexive et donc de raisonnement lors de l'action mais également lors du débriefing.

Le but du débriefing est la mise en mots et la compréhension des actions réalisées par l'élève. Ainsi, il intègre davantage le sens donné à ses actions de soin.

Par ailleurs, tous les élèves ne pourront être acteurs dans toutes les séances de simulation en santé. Des élèves volontaires seront les acteurs de la situation simulée mais tous les élèves participeront aux séances de débriefing dans une posture bienveillante vis-à-vis de tous les membres du groupe.

Le débriefing a pour objectif de permettre aux observateurs et aux acteurs d'être dans une posture réflexive et de raisonnement quant aux actions observées et donc de développer des compétences.

3.2.5 *Les enseignements théoriques :*

Ils s'inscrivent dans des méthodes pédagogiques interactives. Ils sont la base essentielle à la compréhension de la personne prise en soin et de son environnement. Des outils tels que : vidéos, supports papier et informatique, internet, bibliographie, revues professionnelles (L'aide-soignante, Soins gérontologie...) sont utilisés. La professionnalisation est construite progressivement : les situations vécues en stage sont questionnées, réajustées ce qui favorise le développement du raisonnement clinique.

3.2.6 *L'analyse des pratiques professionnelles (APP) :*

C'est un temps spécifique de la formation qui s'appuie sur l'expérience vécue en stage. Les thèmes sont choisis avant le départ en stage, par les formateurs dans un objectif de progression dans l'intégration des compétences requises pour un futur professionnel. Ces séances permettent l'expression d'une situation qui a interpellé l'élève. Grâce à l'échange et à la confrontation des points de vue avec l'autre, le groupe décortique cette situation pour mieux la comprendre. Ce travail permet d'engager une réflexion individuelle et collective afin de proposer des axes d'amélioration de leur pratique. Cet échange favorise l'expression synthétique, l'écoute, le non jugement, la tolérance, et l'implication (une situation peut être déjà vécue par d'autres, dans d'autres contextes). La posture réflexive contribue à la construction de l'identité professionnelle. Une posture réflexive est adoptée lors de ces séances pour permettre à l'apprenant d'établir une liaison entre savoirs et actions afin d'intégrer les savoirs dans la pratique professionnelle. La pratique réflexive amène l'apprenant à réfléchir sur sa pratique de manière critique et constructive tout en créant des liens avec les connaissances pour analyser l'action pendant qu'elle se déroule ou après qu'elle se soit déroulée.

Pour chaque stage, les APP sont réalisées en fin de stage. Cette journée d'APP permet également d'identifier la progression de l'EAS au niveau de ses apprentissages.

3.2.7 *L'analyse des situations de soins (participation à la démarche clinique) :*

Les situations de soins sont à la base de l'apprentissage en institut. Elles décrivent une situation professionnelle et permettent l'entrée par les 11 compétences. Elles sont soit apportées par les formateurs soit proposées par les élèves à partir de prises en soin vécues en stage. La situation oblige la réflexion sur la perception et la compréhension de celle-ci. Elle permet la mobilisation des connaissances et l'intégration de nouvelles connaissances.

L'EAS développe la capacité à mettre en lien ses connaissances en situation de soin. L'EAS peut ainsi s'évaluer, identifier ses limites, et mettre en œuvre des axes d'amélioration pour dépasser ses limites. L'EAS peut identifier le rôle aide-soignant et l'importance de chaque acteur professionnel autour d'une même problématique et s'inscrire dans la pluri professionnalité et la collaboration.

Les situations permettent l'intégration des connaissances spécifiques au module étudié, mais également leur mise en lien et la mise en exergue des 11 compétences afin de confirmer l'apprentissage d'une prise en soin holistique. Les situations sont d'abord simples puis se complexifient au fur et à mesure de l'avancée de l'élève dans sa formation.

Les situations étudiées sont variées mais les formateurs mettent l'accent sur la spécificité de la prise en soin de la personne âgée. La gériatrie reste une spécialité, il n'en demeure pas moins que l'aide-soignant dispense les soins principalement auprès d'un public de personnes âgées quel que soit le lieu d'exercice.

3.2.8 *L'analyse des situations de travail :*

Les situations de travail sont centrées sur l'apprenant et l'acquisition de ses compétences professionnelles. L'analyse de ces situations de travail ont pour objectif d'amener l'élève à donner du sens et à s'inscrire dans une démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle.

A partir de la description d'une situation de travail vécue ou proposée par les formateurs ou les professionnels, le formé à partir des éléments suivants, réalisera une analyse de la situation :

- Présentation de la situation dans son contexte (ce que j'ai vu),
- Présentation des actions du formé (ce que j'ai fait),
- Présentation du questionnement et du ressenti du formé (comment je me suis senti dans cette situation ?),
- Sur quels éléments théoriques je peux m'appuyer pour comprendre la situation ?
- Qu'est-ce que je comprends de la situation grâce à mes connaissances théoriques ?
- Mesure de l'écart entre mon observation et les éléments théoriques,
- Propositions d'actions de réajustement et argumentation des actions proposées.

3.2.9 *Les suivis pédagogiques individuels :*

Ce sont des temps de rencontre entre le formateur référent et l'élève. Centré sur l'apprentissage de l'élève, le formateur organise avec lui un bilan complet de son parcours et des conditions d'apprentissage dans lesquelles il se trouve. Ainsi, ensemble, des objectifs évaluables peuvent être définis. Cet espace de parole permet un réel échange. Celui-ci aide le formateur à mieux connaître et comprendre l'élève pour mieux l'accompagner dans sa singularité. Ces entretiens pédagogiques permettent au formé, après une auto-évaluation sur ses acquisitions en stage et théoriques, d'identifier en collaboration avec le formateur référent, ses axes de progression dans son apprentissage. Le portfolio de l'élève est également un outil qui sera utilisé par l'élève et le formateur lors de ces suivis pédagogiques.

Les parcours antérieurs de formation ou de vécu professionnel sont très différents ce qui implique qu'un suivi individuel de la formation est indispensable. Trois entretiens de suivis pédagogiques sont répartis sur l'année. Le premier sera réalisé en septembre/octobre afin de connaître l'élève en identifiant ses points forts et ses points à améliorer. Ce premier entretien est également centré sur les méthodes d'apprentissage. Un deuxième en décembre /janvier cible la progression à mi-parcours, puis le troisième sera effectué en mai/juin (bilan de fin de parcours de formation). Pour les personnes en parcours modulaire, trois entretiens leur seront également proposés mais sur un temps plus rapproché.

4. Modalités d'évaluation et de validation des blocs de compétences (sous réserve de modifications) :

Blocs de compétences	Modules concernés	Modalités d'évaluations	Date de l'évaluation	Date de rattrapage
1	1 et 2	Etude de situation + Evaluation des compétences en milieu professionnel (stage)	23/11/2021	21/02/2022
2	3, 4 et 5	Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4	22/04/2022	Semaine du 30/05 au 03/06/2022
		Evaluation d'une pratique simulée en lien avec le module 5 + Evaluation des compétences en milieu professionnel (stage)	18/02/2022	Semaine du 30/05 au 03/06/2022
3	6 et 7	Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée + Evaluation des compétences en milieu professionnel (stage)	Module 6 : 03/06/2022 Module 7 : semaine du 14 au 18 Mars 2022	Semaine du 6 au 10/06/2022
4	8	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel + Evaluation des compétences en milieu professionnel (stage)	21/02/2022	22/04/2022
5	9 et 10	Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée + Evaluation des compétences en milieu professionnel (stage)	27/05/2022	Semaine du 30/05 au 03/06/2022